

-2015-06-

**L'an deux mille quinze et six Octobre à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 28 Septembre 2015 .**

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, LABONNE Jean-Bernard, PIZZINATO Jeany,

EXCUSES : GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, NARBEBURU Dominique,

Secrétaire de séance : Mme PIZZINATO Jeany

Après lecture, donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la réunion du 08 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

-001- LOCAL TECHNIQUE :

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il n'a toujours pas reçu les documents relatifs à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du projet. Ces documents devaient contractualiser par écrit les engagements des parties, et surtout amener pour la commune toutes les réponses aux questions notamment au niveau des garanties financières.

Monsieur Le Maire propose d'avancer sur ce projet et demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le permis de construire, en laissant une possibilité pour équiper la toiture, mais en partant dans un premier temps sur une toiture en traditionnel. Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer la demande de Permis de Construire.

L'architecte Mme KLINGEBIEL a travaillé sur l'Avant-Projet Définitif, le montant estimatif est de 34 000 € soit 14 000 pour le Gros-Œuvre et 20 000 pour la Toiture.

Le Conseil Municipal est favorable à cet avant-projet et autorise le Maire à lancer un Marché à procédure adaptée.

002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la réunion communautaire du 22 Septembre 2015.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Afin réaliser des économies pour l'élaboration du futur PLUI, il a été décidé de passer un Groupement de Commandes avec la CDC du Sud-Gironde et ainsi pouvoir retenir le même cabinet. Une Commission d'Appel d'Offres sera constituée avec des représentants des deux collectivités.

O.P.A.H -Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat :

Cette démarche arrive à son terme. La CDC a passé une convention avec le Département pour assurer le financement du suivi de la dernière année de cette opération, la part de 10 392 €.

VOIRIE :

Les travaux de grosses réparations de voirie 2015 viennent de faire l'objet d'un appel d'offres. Aucune voie de la commune n'est concernée cette année.

-003- LES SYNDICATS :

SIVOS DE GRIGNOLS :

Valérie DUCASSE donne le compte rendu de la réunion du 1^{er} Octobre 2015.

Au niveau des enseignants, l'équipe a fait l'objet d'un mouvement suite au départ de la maîtresse en surnuméraire, tous les postes sont actuellement pourvus. Un enseignant qui doit également partir reste jusqu'à son remplacement, ce dernier doit intervenir soit à la rentrée de Toussaint soit au retour des vacances de Noël. L'effectif des élèves est toujours de 165 enfants inscrits.

Travaux : la réalisation des projets a été confiée au cabinet ARQUEY, les montants sont de l'ordre de 152 000 € HT pour la Maternelle et 88 000 € HT pour le local social. Pour l'heure au niveau des aides financières seuls 11 000 € du Conseil Départemental sont acquis.

La rampe d'accès à la cantine ne répond plus aux normes .Au niveau des jeux extérieurs, le sable va être enlevé pour être remplacé par de la pelouse, 2 structures vont être sécurisées.

-004- QUESTIONS DIVERSES :

CONTRATS ASSURANCES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité la personne chargée des collectivités chez Groupama pour des renseignements concernant le local technique et il lui a demandé de bien vouloir actualiser les dossiers qui lient la commune à cette compagnie.

Il donne connaissance des modifications proposées sur le contrat « Villassur » et sur le contrat « Mission Collaborateur ». Les primes annuelles sont un peu moins importantes avec des garanties supérieures notamment pour le mobilier urbain qui n'était pas pris en compte et qui maintenant est assuré.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mener cette démarche à son terme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à actualiser les dossiers d'assurance de la commune auprès de Groupama et à signer les pièces qui sont liées à ce dossier.

QUALITE DE L'EAU :

Jacques DEMOULE, chiffres à l'appui, s'étonne de la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat par rapport à la dureté de cette dernière, il compare avec le Syndicat de Lerm et Musset.

Martine BORDESOULES est également confrontée au problème sur son installation.

L'eau distribuée par Grignols, provient de plusieurs forages, le Syndicat fait son possible pour améliorer la qualité de l'eau.

CHEMIN RURAUX :

Chemin du Calot :

Le Maire informe le Conseil qu'il a envoyé un nouveau courrier suite à la fermeture du chemin du « Calot » qui est à présent ouvert.

Chemin du Crierey :

Monsieur Le Maire informe qu'il a effectué des recherches sur le registre des délibérations par rapport au chemin du « Crierey » il a retrouvé des délibérations en 1984 et en 1997. Cette dernière fait état du refus d'aliéner ce chemin mais autorise la mise en place d'un portail à condition de laisser passer les servitudes.

Chemin de Lagardère :

Lors de ses recherches, Monsieur Le Maire a retrouvé une délibération prise en 2002 qui traite d'une demande concernant ce chemin.

PISTE de DFCI :

Valérie DUCASSE demande si les travaux sont terminés. Les travaux étaient achevés mais la piste a été utilisée avant sa fermeture ce qui a provoqué des dégradations.

L'entreprise doit venir pour arranger les dégâts commis. Après, il convient de la fermer au moins pendant l'hiver pour permettre au sol de se stabiliser.

SALLE DE GAVAGE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas de nouvelle ; il a comme il avait annoncé lors de la dernière réunion alerté le Notaire et les services concernés avec des éléments relatifs à cette installation et des mesures en cours pour le premier et de sa vente éventuelle pour les services.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 20